



Accusé de réception en préfecture
062-216200402-20240923-2024-131-FINMM-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024

Numéro de l'acte	2024-131-FINMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

QUESTION N° 2024-131

FINANCES : CREATION DU RESTAURANT SCOLAIRE A L'ECOLE JULES FERRY KERGOMARD
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE URBAINE

RAPPORTEUR :

Monsieur Benoît ROUSSEL
Maire de la Ville d'Arques

Le conseil municipal,

Considérant que le Département du Pas-de-Calais accompagne les Collectivités ayant des projets de développement alliant solidarités territoriales, solidarités humaines et réussites citoyennes.

Considérant que ce soutien du Département du Pas-de-Calais est au titre du Fonds Départemental de Solidarité Urbaine (FDSU),

Considérant que la Ville d'Arques souhaite créer un restaurant scolaire à l'école Jules Ferry Kergomard et que pour mener à bien ce projet la Ville d'Arques souhaite demander le soutien financier du Département du Pas-de-Calais,

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'opération visant à créer un restaurant scolaire à l'école Jules Ferry Kergomard,

ARTICLE 2 : SOLLICITE pour cette opération un financement auprès du Département du Pas-de-Calais au titre du Fonds Départemental de Solidarité Urbaine,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens

ARTICLE 4: RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	22
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
26 SEP. 2024 et publication ou
notification le 26 SEP. 2024
Monsieur le Maire

Roussel
Benoît ROUSSEL

Fait à ARQUES
Le 23 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Bernadette BAROUX

Baroux



Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Roussel



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Affiché le 25 septembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 23 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le dix-sept septembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents**
- **6 absents non excusés**
- **1 absent excusé avec pouvoir**
- **1 absent excusé sans pouvoir**

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL.

Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.